

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL933

présenté par
M. Terlier, rapporteur

ARTICLE 11

À l'alinéa 25, substituer aux mots :

« en application de »

les mots :

« lorsqu'ils accomplissent les missions confiées par les magistrats mentionnées à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.